Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251212-2025120905-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

L'an 2025, le 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 décembre 025.

Présents : Grégoire SUPER, Jérémy BENOIT, Pierrick BUNOUF, Bernard CATEL, Léon CLEMENT, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, Véronique KERVARREC Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC, Christelle MORISSEAU, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Soazig CADORET, donnant pouvoir à Mme. KERVARREC,
- Karine DIBOUES, donnant pouvoir à M ; SUPER
-Mickaël OFFRET, donnant pouvoir à M. JEAHANNO

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Stéphane BAILLARGEAU,
- Dulce DE BARROS BORGES

A été nommé Secrétaire de séance : Michel TALMON

2025120905 - Trophée Centre Morbihan – convention 2026-2028

Il est proposé de poursuivre le partenariat engagé depuis 2020 entre la ville de Locminé et l'Association « Trophée Centre Morbihan » dont l'objet est :

- De promouvoir la pratique du cyclisme dans le Pays de Locminé,
- D'offrir une communication visuelle à la ville de Locminé à travers des oriflammes, un programme, une newsletter…
- D'organiser une épreuve internationale de cyclisme, classée UCI, réservée aux meilleurs juniors mondiaux,
- D'organiser la présentation des coureurs le vendredi précédent les courses, à Locminé ainsi que le repas des partenaires

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations réciproques de chacune des parties.
A cet effet, elle fixe le projet poursuivi par l'Association et détermine les conditions d'attribution de la subvention de fonctionnement qui lui a été allouée par la Commune de Locminé.

LE CONSEIL,

- VU la nécessité de prolonger la convention 2023-2025 qui lie la ville et l'Association « Trophée Centre Morbihan » dans la promotion conjointe du cyclisme et de Locminé,
- VU le projet de convention joint en annexe,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. SUPER, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,
(en raison de leur engagement dans l'association, MM Jehanno et Catel n'ont pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : DÉCIDE de valider le projet de convention triennale (cf. convention annexée) dans les conditions financières suivantes :
- 2026 : 10 000 € + 3 000 € Ville Départ et d'Arrivée
-2027 : 10 500 €
- 2028 : 11 000 €

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 09 décembre 2025
Grégoire SUPER, Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ (Morbihan) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251212-2025120905-DE